

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE / REMERCIEMENTS	
AVIS AU LECTEUR	
LISTE DES DÉFINITIONS ET ABRÉVIATIONS	
TABLE DES MATIÈRES	
TABLE DES MATIÈRES ANNOTÉE / PRÉSENTATION GÉNÉRALE	
<b>I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b>	<b>P.1</b>
<b>A. CODE CIVIL (articles 1832 à 1873)</b>	
Livre III, Titre IX - Des sociétés	P.3
<b>B. CODE DE COMMERCE (articles 1 à 7)</b>	
Livre I <sup>er</sup> - Du commerce en général	
Titre I <sup>er</sup> - Des commerçants	P.17
<b>C. CODE PÉNAL (articles 34 à 43 et article 75-1)</b>	
Livre I <sup>er</sup> - Des infractions et de la répression en général	
Chapitre II-1. – Des peines applicables aux personnes morales (art. 34 à 43)	P.19
Chapitre IX – Des circonstances atténuantes (art. 75-1)	P.22
<b>D. CODE DE PROCÉDURE PÉNALE (articles 89 et 90)</b>	
Livre I <sup>er</sup> - De l'exercice de l'action publique et de l'instruction	
Titre III - Des juridictions d'instruction	
Section VIII-1. - Des mesures provisoires à l'égard des personnes morales	P.23
<b>II. DISPOSITIONS SPÉCIALES</b>	<b>P.25</b>
<b>A. SOCIÉTÉS COMMERCIALES (CLASSIQUES)</b>	
Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales	P.27
<b>B. SOCIÉTÉS PARTICULIÈRES</b>	
<b>1. Sociétés de gestion de patrimoine familial</b>	
Loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)	P.269

## 2. Sociétés cotées

Loi modifiée du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières P.272

Loi modifiée du 19 mai 2006 portant transposition de la directive 2004/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les offres publiques d'acquisition P.309

Loi modifiée du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence des émetteurs P.322

Loi modifiée du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées P.347

Loi modifiée du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public P.354

Loi du 23 décembre 2016 relative aux abus de marché P.362

## 3. GIE

Loi modifiée du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique P.377

Loi modifiée du 25 mars 1991 portant diverses mesures d'application du règlement CEE n° 2137/85 du Conseil du 25 juillet 1985 relatif à l'institution d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) P.385

## 4. Entités à objectif social et sociétal

Loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif P.388

Loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal P.397

## III. DISPOSITIONS DE DROIT COMPTABLE P.401

Loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises P.403

## CODE DE COMMERCE (articles 8 à 21)

LIVRE I<sup>er</sup> - Du commerce en général

*Titre II. - Des livres de commerce* P.455

v. également les dispositions pertinentes de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

<b>IV. DROIT DE LA FAILLITE ET RÉGIMES PRÉVENTIFS</b>	<b>P.459</b>
<b>A. FAILLITE ET BANQUEROUTE</b>	
<b>CODE DE COMMERCE (articles 437 à 592)</b>	
Dispositions générales	P.461
LIVRE III - Des faillites, banqueroutes et sursis	
<i>Titre I<sup>er</sup> – De la faillite</i>	P.464
<i>Titre II – Des banqueroutes</i>	P.492
<i>Titre III – De la réhabilitation</i>	P.495
Loi du 30 juin 1930 portant création d'un comité de créanciers ayant pour mission de sauvegarder les intérêts des créanciers dans les faillites et les concordats	P.497
<b>B. AUTRES PROCÉDURES COLLECTIVES</b>	
<b>1. Sursis de paiement</b>	
<b>CODE DE COMMERCE (articles 593 à 614)</b>	
LIVRE III - Des faillites, banqueroutes et sursis	
<i>Titre IV – Des sursis de paiement</i>	P.499
<b>2. Concordat préventif de la faillite</b>	
Loi modifiée du 14 avril 1886 concernant le concordat préventif de la faillite	P.504
<b>3. Gestion contrôlée</b>	
Arrêté grand-ducal modifié du 24 mai 1935 complétant la législation relative aux sursis de paiement, au concordat préventif de la faillite et à la faillite par l'institution du régime de la gestion contrôlée	P.511
<b>INDEX / TABLE ALPHABÉTIQUE</b>	<b>P.515</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE THÉMATIQUE</b>	<b>P.529</b>
<b>ANNEXES</b>	
<b>A. ANNEXE I : TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPALES FORMES SOCIALES AU LUXEMBOURG</b>	<b>P.571</b>
<b>B. ANNEXE II : CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES : INTERVENTION D'UN COMMISSAIRE OU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ ?</b>	<b>P.585</b>